



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DÉCISION n° 2022-531

3-3 Locations

OBJET : Contrat de location

17 bis avenue Charles de Gaulle – Secours Populaire

Direction de
l'Aménagement et
de l'Urbanisme

Réf : FB

DGS :

Cab :

DGST :

Dir :

Le Maire de La Teste de Buch

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-07-155 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'Association « Secours Populaire Français », association à but non lucratif - Antenne locale de La Teste de Buch, siégeant au 43 rue des Alliés à La Teste de Buch, a sollicité auprès de la Commune la mise à disposition de locaux pour y entreposer les denrées récupérées à l'issue de la grande collecte départementale des 15 et 16 octobre 2022,

Considérant que la Commune est propriétaire du bâtiment dénommé « ex Archives » sis 17 bis avenue Charles de Gaulle

Considérant que l'Association a sollicité la mise à disposition de ces locaux pour entreposer les denrées de la collecte,

Décide

Article 1 : La Commune donne en location à titre gratuit, à l'Association « Secours Populaire Français », antenne locale de La Teste de Buch, des locaux dans le bâtiment annexe situé derrière le Commissariat de Police Nationale, dénommé « ex Archives », sis 17 bis avenue Charles de Gaulle, dans l'ensemble immobilier cadastré section FR n° 400 en vue d'y stocker provisoirement des denrées.

Cette occupation est consentie du 13 octobre jusqu'au 31 décembre 2022 inclus. L'ensemble des conditions de l'occupation fera l'objet d'un contrat de location entre les parties.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation sera transmise à la sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de légalité.

Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à La Teste de Buch, le 13 octobre 2022


Patrick DAVET

Maire de La Teste de Buch

Ref: 201503-Bergier-Levrault-1012
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20221013-DEC2022_531-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2022

Affichage : 17/10/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

